CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026 : ADOPTION DU BUDGET



2 semaines seulement après l'installation du nouveau Conseil de Saint-Flour Communauté le 24 avril dernier, les élus se sont réunis pour débattre des orientations budgétaires et du budget primitif 2026.

Le budget proposé au vote par le Bureau exécutif s'inscrit dans un contexte international instable marqué par une forte crise énergétique impactant la croissance. **Les élus communautaires ont validé à l'unanimité la poursuite des opérations et travaux en cours et l'inscription de nouvelles priorités et projets porteurs de développement.**

Budget 2026 : Continuité et proposition de nouveaux projets

Un contexte international marqué par la crise énergétique

Comme les années précédentes, le budget proposé au vote des élus communautaires reste marqué par un contexte international très instable. Le conflit au Proche Orient a entraîné une hausse importante du coût de l'énergie (pétrole et gaz) et impacte fortement sur la croissance mondiale. En France, le PIB stagne à +0,8% et le déficit public atteint -5%.

Face à cette conjecture, l'Etat demande **un effort sans précédent aux collectivités pour participer au redressement des comptes publics**, estimé à 3,6 Mds€ pour le bloc local. Les **intercommunalités sont particulièrement impactées** puisqu'elles doivent en assumer 51%, quand elles ne représentent que 20% des dépenses locales.

Par ailleurs, le report d'un an du Fonds de compensation de la TVA et la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes font partie des points de vigilance que la collectivité va devoir surveiller.

Des taux d’imposition stables pour ne pas impacter le budget des habitants

Grâce à une **situation financière saine**, les élus communautaires ont décidé dès leur installation de **maintenir les mêmes taux de fiscalité.**

Ainsi, si les bases nationales augmentent, les taux d’imposition 2026 sont stables :

Cotisation Foncière des Entreprises : 31,53%

Taxe d’habitation sur les résidences secondaires : 12,33%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,26%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,13%

Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères : Poursuite du lissage prévu en 2017 pour atteindre un taux unique et harmonisé de 12,28% l’année prochaine.

Poursuite des chantiers en cours, porteurs de nouveaux services et de développement





Les élus ont validé la poursuite des chantiers et projets engagés, parmi lesquels :

- **L'aménagement de l'Office de tourisme de Chaudes-Aigues** qui viendra, à la fin de l'année, compléter le maillage du territoire en équipements touristiques. En effet, après l'aménagement des bureaux de tourisme au sein des Maisons des services à Ruynes-en-Margeride et Neuvéglise-sur-Truyère et la réhabilitation du siège de l'Office de tourisme place d'Armes à Saint-Flour, cette opération d'envergure située au cœur de la Ville thermale participe à l'attractivité du territoire. L'opération de 756 000€HT est soutenue financièrement par l'Etat, la Région et le Département.
- **L'aménagement du bâtiment d'accueil du Domaine 4 saisons de Saint-Urcize** : après la réalisation d'une structure technique pour abriter les véhicules utilisés pendant la saison hivernale, cet espace d'accueil se répartira entre la billetterie, un espace d'information, un espace de location de matériels et une salle hors sac. Les travaux devraient débuter prochainement. Le projet estimé 886 500€HT bénéficierait de l'accompagnement de l'Etat, de la Région, du Département et de la commune.
- **La construction d'un padel/tennis couvert à proximité du Centre aqualudique à Saint-Flour**, en lien avec la commune qui prend en charge la réalisation de terrains de tennis extérieurs. Cet aménagement débuté cette année vient conforter le Pôle sportif du Colombier. Le projet estimé à 3,5M€HT bénéficie des financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.
- **La réalisation du préau et de la cour du Centre de loisirs communautaire de Saint-Flour** dans le quartier de Besserette. Les aménagements, d'un coût de près de 170 000€HT, permettront la réalisation d'un préau en remplacement de la structure bâchée existante, d'un brise-soleil, d'un local de stockage, faciliteront l'accès à la cour et amélioreront les conditions d'accueil des enfants. Ils seront réalisés à partir de fin août 2026 pour être finalisés début 2027.
- **Les travaux de repositionnement et de développement de l'Ecomusée de Margeride**, sur le site du Jardin de Saint-Martin, avec dans un premier temps la modernisation des espaces d'accueil, d'ateliers pédagogiques et d'expositions temporaires. Le projet d'un coût total de 1,5M€ bénéficie d'un accompagnement du Département et est dans l'attente des retours des autres partenaires de la collectivité.
- **La scénographie du Belvédère à Saint-Flour,** qui doit permettre de valoriser cet espace emblématique de la Place d'Armes en ville haute, dont la réhabilitation a été inaugurée en juin 2025. Un budget de 115 000€HT est prévu pour cette opération qui bénéficie d'un accompagnement de la Région Auvergne-Rhone-Alpes.

Des engagements forts de la nouvelle équipe

Le Président et son Bureau exécutif ont tenu dès ce premier budget, malgré des délais contraints, à affirmer des priorités et engagements forts en faveur du développement et de l'attractivité du territoire. Ils ont ainsi proposé aux élus communautaires de :

- Créer un fonds de concours de 100 000€ pour venir en appui des projets municipaux. Le règlement de cette nouvelle aide aux communes est en cours d'élaboration.

- **Conforter le site touristique de Garabit,** vecteur fort d'attractivité du territoire au cœur du site classé de la Truyère, avec une attention particulière portée à l'aménagement des abords proches du Viaduc. Plusieurs actions sont prévues qui viendront conforter la candidature au classement au Patrimoine Mondial du Viaduc de Garabit.

- Développer les zones d'activités communautaires, notamment celles de Volzac à Saint-Flour, de Pierrefort et de Chaudes-Aigues, afin de pouvoir proposer de nouvelles possibilités foncières à des entrepreneurs.

- Lancer une étude pour la réalisation d'un marché au cadran, qui pourrait être porteur de développement et de débouchés pour la filière agricole du territoire et des départements limitrophes.

- Mener une réflexion sur le réaménagement du Théâtre le Rex à Saint-Flour. La salle, qui fêtera prochainement ses 30 ans, pourrait être modernisée mais aussi réorganisée.

- D'affirmer leur soutien aux Festivals organisés sur le territoire, également vecteurs d'attractivité et vitrine touristique de l'identité et des savoir-faire locaux.





L’ensemble de ces engagements ont été validés à l’unanimité.

Pass Activ' Jeunes : le dispositif en faveur de l’activité des jeunes renouvelé

Les élus communautaires ont validé à l’unanimité la reconduction du dispositif Pass Activ’Jeunes qui favorise l’accès des jeunes de 6 à 18 ans aux activités de sport et de loisirs sur le territoire.



Depuis 2017, Saint-Flour Communauté propose à travers le Pass Activ'Jeunes aux enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire de bénéficier de réductions pour participer à des activités sportives, culturelles et de loisirs.

Une aide particulièrement appréciée des familles, ainsi les 1000 chéquiers réalisés l'année dernière ont tous été vendus.

Les élus communautaires ont adopté le renouvellement de ce dispositif sur la période de juillet 2026 à juin 2027.

Le chéquier donne accès à des réductions d'une valeur de 60€ (hors offres des partenaires privés) pour l'acquisition d'une licence sportive ou une adhésion culturelle, la participation à une activité nordique, une activité équestre, une activité nautique, des accès à la piscine, au cinéma, aux différents espaces du Centre aqualudique, aux Médiathèques et aux spectacles vivants, ainsi qu'aux Musées.

Le coût du chéquier est de 10€ pour les familles.

Ce dispositif, hors recettes issues de la vente, représente un engagement de 13 500€ pour la collectivité. Sa gestion est confiée à l'Office municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour.